Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 025-212505606-20261116-2026_58-DE

DÉPARTEMENT
DU **DOUBS**

_____

ARRONDISSEMENT
de **BESANCON**

_____

CANTON de
BESANÇON - EST

OBJET

2025-58 Ouverture de crédits d'investissement - exercice 2027

NOTA. – Le Maire certifie que la délibération a été publiée le 20 novembre 2026
que la convocation du Conseil avait été faite le 12 novembre 2026
que le nombre des membres en exercice est de 23

Exécution des articles L 2121-7 et suivants au Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Commune de **THISE**
N° Code Postal **25220**
Bureau distributeur **ROCHE LEZ BEAUPRÉ**

_____

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 novembre 2026

_____

L'an deux mille vingt six
Le seize
le Conseil Municipal de la commune de THISE
s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur DERIOT, maire, pour la session ordinaire du mois de novembre

Étaient Présent(e)s : M. BOURGON, M. COURVOISIER, M. DERIOT, M. DEVILLERS, M. DOUGY, M. FALLOT, M. FREZE, M. GAUBARD, Mme HENCKEL, Mme JALABER-FERREY, M. KIEFFER, Mme MARCHE, Mme MORGADINHO, Mme PAILLET, Mme RAFFIN, Mme RODRIGUEZ.
Absent(e)s représenté(e)s : Mme ARTHAUD (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), Mme EDY (pouvoir à M. DERIOT), M. BIZE (pouvoir à M. DOUGY), M. PAUTOT (pouvoir à Mme PAILLET)
Absent(e)s : Mme DIAS-PLOUVIER, Mme CANONNE, M. VALZER

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.
M. BOURGON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.
Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, pendant la phase d'élaboration du budget et avant son adoption, Monsieur le Maire peut, sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont alors inscrits au budget lors de son adoption.

Budget général :

- Emprunts et dettes assimilées : Compte 1641 - chap. 16 pour 86 250 €

Soit une ouverture de crédits de 86 250 € sur le chapitre 16

- Frais d'études : Compte 2031- chap. 20 pour 1 500 €
- Installation de voirie : Compte 2152 - chap. 21 pour 3 250 €
- Bâtiments scolaires : Compte 21312 - chap. 21 pour 1 750 €
- Bâtiments administratifs : Compte 21311 – chap. 21 pour 3 250 €
- Bâtiments culturels et sportifs : compte 21314 - chap. 21 pour 3 000 €
- Autre matériel informatique : compte 21838 – chap. 21 pour 985.45 €

Soit une ouverture de crédits de 13 735.45 € sur le chapitre 21

- Immo. en cours de construction : compte 2313 – chap. 23 pour 3 000 €

Soit une ouverture de crédits de 3 000 € sur le chapitre 23

Mise en ligne le : 20/11/2026 15:23 (Europe/Paris)
Collectivité : Thise
https://www.ville-thise.fr/documents_administratifs/88417

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 025-212505606-20261116-2026_58-DE

<u>Budget Forêt</u> :

- Bois et forêts : compte 2117 – chap 21 pour 8 750 €

Soit une ouverture de crédits de 8 750 € sur le chapitre 21

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide les ouvertures de crédits d'investissement proposées.

Thise, le 16 novembre 2026,
Monsieur le Maire,

Mise en ligne le : 20/11/2026 15:23 (Europe/Paris)
Collectivité : Thise
https://www.ville-thise.fr/documents_administratifs/88417